

CCAS LE TABLIER

COMPTE RENDU séance du 1^{er} avril 2022

Le 1^{er} avril 2022, le comité communal d'action sociale de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, présidente du CCAS et maire de LE TABLIER.

Présents : Bernadette BARRÉ-IDIER, Laurence BOLLENGIER-STRAGIER, Virginie FRANCHETEAU, Isabelle GUILLAUD, Isabelle HENRY, Clôtilde LIMOUSIN, Hervé TROQUIER,

Absente excusée : Vanessa LEGRAND DE COSTER, Gildas RAINEAU

Secrétaire de séance : Clôtilde Limousin

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 3 décembre 2021
- Proposition d'une mutuelle pour les habitants par la société AXA
- Compte de gestion et compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Budget 2022
- Divers

APPROBATION DU PV du 3 décembre 2021

Le procès-verbal du 3 décembre 2021 a été approuvé, 6 voix pour, 1 abstention (absente le 3 décembre).

PROPOSITION D'UNE MUTUELLE POUR LES HABITANTS DU TABLIER PAR LA SOCIÉTÉ AXA

Madame Françoise Piumi, chargée de clientèle AXA, présente l'offre « assurance santé » pour la commune du Tablier. Elle s'adresse à une partie restreinte de la population. La signature d'une convention de partenariat avec le CCAS permettrait à la société AXA de solliciter les habitants avec l'aval du CCAS. Après discussion, les membres du CCAS ne souhaitent pas privilégier la société AXA en particulier en cautionnant leur démarchage auprès des habitants de la commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2021

2022-04-01

Madame Isabelle Guillaud a été désignée pour présenter le compte administratif relatant l'état des dépenses et des recettes ordonnées au cours de l'exercice 2021 ainsi que les résultats en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, et en l'absence de la Présidente, Madame BARRÉ-IDIER Bernadette,
Le Conseil d'Administration, à 6 voix pour :

-Approuve le compte administratif 2021 du budget du CCAS comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	2 152.04€
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	- 1 870.84€
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2021	+ 281.20€
EXCÉDENT REPORTÉ DE 2020	+ 1 291.96€
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	+ 1 573.16 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 SUR LE BUDGET 2022 DU CCAS

2022-04-02

Sur proposition de Madame la Présidente, le conseil d'administration examine les possibilités d'affectation au budget du CCAS 2022 des résultats constatés au compte administratif 2021 ;

Considérant l'excédent de fonctionnement 2021, d'un montant de 1 573.16€

Vu les propositions budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 – excédent de résultat de fonctionnement reporté, la somme de 1 573.16€.

BUDGET PRIMITIF 2022

2022-04-03

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale présenté par Madame la Présidente, Bernadette Barré-Idier.

Le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 4 635.00€

Recettes : 4 635.00€

DIVERS

Permis de conduire, Côme Tuy a commencé les heures de bénévolat à la bibliothèque, il a obtenu son code et va débiter les leçons de conduite. Mme Cristina Roman a un numéro de sécurité sociale, elle peut donc passer son code en candidate libre. Pôle emploi va être sollicité par Aidvy pour une aide financière à l'obtention du permis de conduire.

Surplus alimentaire, les membres du CCAS souhaitent reconduire cette opération en 2022 en y ajoutant le don de plants de légumes également en surplus lors de l'éclaircissement des semis.

Aide à l'utilisation de l'informatique pour les démarches administratives, le constat est que toutes les démarches administratives passent par internet mais cet outil n'est pas maîtrisé par tous les habitants. Madame Clotilde Limousin propose de mettre en place un service d'aide à ceux qui le souhaitent. Les membres du CCAS sont d'accord sur le principe sachant que chacun pourra apporter cette aide à son niveau.

Fin de séance à 19h00

La Présidente,
BARRÉ-IDIER Bernadette



La secrétaire de séance,
LIMOUSIN Clotilde

